



SPÉCIAL ÉTUDIANTS

Découvrez nos solutions pour bien démarrer dans la vie et faites le plein de réductions

Venez chez nous, nous nous occupons de tout.

Avec le service "Transfert Facile", le Crédit Mutuel prend en charge, gratuitement⁽¹⁾ et à votre place, le transfert des opérations récurrentes domiciliées sur votre compte actuel (prélèvements, virements permanents...) vers votre nouveau compte au Crédit Mutuel.

(1) Conformément à la réglementation sur la mobilité bancaire.

Prêt Étudiant 0%

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Le Crédit Mutuel vous aide à être bien préparé et vous permet d'étudier sereinement :

Scolarité, transport, hébergement... Vous profitez d'un prêt à taux zéro pour faire face à toutes les dépenses liées à vos études.

- Pour tout étudiant dans l'enseignement supérieur, âgé de 18 à 27 ans, selon quotient familial.
- Un montant jusqu'à 50 000 €.
- Sans frais de dossier.
- Déblocage des fonds en une ou plusieurs fois.

PRÊT
ÉTUDIANT
0%⁽¹⁾

Exemple : Crédit amortissable de 15 000 euros sur 10 ans, 120 mensualités de **125 euros**. TAEG fixe de 0 % (taux débiteur fixe : 0 %).
Montant total dû : 15 000 euros. Sans frais de dossier. Hors assurance facultative (Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Invalidité permanente et Incapacité de Travail) calculée sur le capital restant dû, avec un montant de 1re cotisation mensuelle de 9,83 euros, montant total assurance 602,13 euros, TAEA de 0,79 %. Conditions au 11/03/2025. Intérêts pris en charge par la Banque.

(1) OFFRE DE CRÉDIT SOUMISE À CONDITIONS, jusqu'à 50 000 euros et valable jusqu'au 31/12/2026, réservé au 1er prêt destiné à financer les études, pour les 18-27 ans détenteurs d'une offre groupée de services Crédit Mutuel, inscrits dans un cycle d'enseignement supérieur français, et selon quotient familial. Après étude et sous réserve d'acceptation du dossier. Après expiration du délai légal de rétractation de 14 jours à compter de la signature du contrat et du délai légal de mise à disposition des fonds. Voir conditions détaillées en Caisse de Crédit Mutuel proposant cette offre et sur www.creditmutuel.fr.

Découvrez notre offre groupée de services Eurocompte Jeune

L'Eurocompte Jeune, destiné aux 18-25 ans, est une offre groupée de services proposant un compte courant avec :

- une carte internationale de paiement adaptée⁽²⁾,
- une assurance en cas de perte ou de vol des moyens de paiement⁽³⁾,
- un accès à vos comptes en ligne sur www.creditmutuel.fr ou via l'application gratuite Crédit Mutuel⁽⁴⁾⁽⁵⁾,
- des alertes périodiques par mail ou SMS⁽⁶⁾ pour être au courant immédiatement d'un événement sur votre compte (débit important, dépassement d'un seuil de dépenses...).
- à partir du 1er juillet, paiements gratuits illimités à l'étranger

OFFERTE⁽¹⁾
PENDANT 1 AN

(1) Offre valable dans le cadre d'un Eurocompte Jeune, pour tout engagement d'abonnement d'un an. En cas de résiliation de l'Eurocompte avant la fin de la période d'engagement, le montant des cotisations des mois échus sera débité sur le compte support de l'Eurocompte. Prix de la 2ème année de souscription d'un Eurocompte Jeune : à partir de 3,35€/mois. Tarif au 01/02/2025. (2) Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) / Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) / Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique). (3) Voir modalités, garanties et exclusions éventuelles dans la notice d'assurance disponible en Caisse. (4) Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.). (5) Dans le cadre de votre abonnement à notre service de banque en ligne CMUT et sous réserve du téléchargement de l'application gratuite Crédit Mutuel. La souscription à des services de banque à distance n'inclut pas l'abonnement auprès du fournisseur d'accès à internet. (6) Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou e-mail.

Assurez votre toit

Les + du Crédit Mutuel pour votre habitation⁽²⁾ :

- **un tarif unique⁽³⁾ et maîtrisé pour les étudiants** : la couverture de votre logement pour 7 € par mois pour un appartement d'une pièce et 10 € par mois pour un appartement de deux pièces, ainsi qu'une franchise réduite à 120 €,
- **une assurance adaptée à la colocation** : profitez d'un contrat unique pour assurer le logement que vous partagez appartement ou maison, jusqu'à 12 pièces,
- **des protections complètes** pour assurer, en plus du contenu de votre logement, votre appareil photo ou votre vélo...

**1 MOIS
OFFERT⁽¹⁾**
SUR VOTRE
ASSURANCE HABITATION

(1) Offre valable jusqu'au 31/12/2026, réservée aux jeunes de moins de 28 ans non assurés ou assurés depuis moins de 6 mois au Crédit Mutuel, non cumulable avec d'autres opérations promotionnelles en cours sur l'assurance, sous réserve d'acceptation par l'assureur et dans les Caisses de Crédit Mutuel participant à l'opération. (2) L'ensemble des offres et services proposés est soumis à conditions dont le détail vous sera précisé en Caisse de Crédit Mutuel. Voir modalités, garanties et exclusions éventuelles dans la notice d'assurance disponible en Caisse. (3) Offre réservée aux souscripteurs étudiants, apprentis ou alternants, âgés de 16 à 28 ans, locataires d'un studio ou appartement jusqu'à 2 pièces, et jusqu'à 5 000 € de biens mobiliers ou de biens professionnels et aucun objet de valeur. Voir conditions, modalités et exclusions de garanties disponibles en Caisse de Crédit Mutuel.

Se soigner sans se ruiner

L'offre Santé PRIMO Étudiants vous propose une couverture et des services adaptés à vos besoins, à un **tarif fixe et garanti de 20 € par mois** sans augmentation tout au long de vos études et jusqu'à vos 25 ans inclus⁽²⁾.

- **Pas d'avance de vos frais de santé** : en réglant avec la carte Avance Santé chez tous les professionnels de Santé⁽³⁾.
- Des remboursements **jusqu'à 125 % en dentaire et 200 € de forfait en optique**.
- Avec Intégral'Optic, **vous réduisez votre reste à charge jusqu'à 0 €** pour les verres et les montures achetés auprès d'un réseau d'opticiens partenaires⁽⁴⁾.
- La prise en charge des moyens de contraception **à hauteur de 30 € par an**.

**1 MOIS
OFFERT⁽¹⁾**
SUR VOTRE
ASSURANCE SANTÉ

(1) Offre valable jusqu'au 31/12/2026, réservée aux jeunes de moins de 26 ans non assurés ou assurés depuis moins de 6 mois au Crédit Mutuel, non cumulable avec d'autres opérations promotionnelles en cours sur l'assurance, sous réserve d'acceptation par l'assureur et dans les Caisses de Crédit Mutuel participant à l'opération. (2) Offre réservée aux étudiants de 16 à 25 ans inclus jusqu'au 31/12/2026. L'ensemble des offres et services proposés est soumis à conditions, dont le détail vous sera précisé en Caisse de Crédit Mutuel. Voir modalités, garanties et exclusions éventuelles dans la notice d'information disponible en Caisse. (3) La carte Avance Santé ne dispense pas d'un reste à charge. (4) Liste des partenaires à demander auprès de Telsanté.

Vos contacts

Crédit Mutuel Enseignant Toulouse

6 rue de la Tuilerie - 31130 Balma

Tél : 05 62 27 53 10 ou e-mail : 02290@creditmutuel.fr

Découvrez toutes nos offres jeunes !

Rendez-vous sur notre site internet

www.creditmutuel.fr

Crédit Mutuel

Conformément à la loi, si la conclusion du contrat a été précédée d'une action de démarchage et/ou si celle-ci a été faite à distance, c'est-à-dire dans le cas où vous ne vous êtes pas rendu en Caisse, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat. Ce droit peut être exercé par l'envoi du bordereau de rétractation spécifique figurant au contrat de souscription à l'adresse qu'il mentionne. Le contrat ne peut commencer à être exécuté qu'à l'expiration du délai de rétractation, sauf si vous en disposez différemment. En cas d'exercice de la faculté de rétractation, vous ne serez tenu qu'au paiement du prix correspondant à l'utilisation du produit ou service effectivement fourni jusqu'à la date de la rétractation, à l'exclusion de toute pénalité. La durée du contrat, ainsi que les modalités et les conséquences financières de la fin du contrat sont fixées pour chaque produit dans la fiche Clarté et/ou dans les conditions générales du contrat qui vous seront communiquées avant la souscription. Banques contrôlées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4, Place de Budapest CS 92459 75436 PARIS Cedex 09. La langue utilisée entre les parties durant la relation précontractuelle, dans laquelle le contrat est rédigé et utilisée durant la relation contractuelle choisie en accord avec le client est le français. La loi applicable aux relations précontractuelles et au contrat est la loi française. Les dépôts espèces recueillis par notre établissement, les titres détenus par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans les conditions et selon les modalités définies par les articles L.312-4 et suivants du Code monétaire et financier et par les textes d'application : pour plus d'informations, vous pouvez consulter le dépliant du Fonds de Garantie et de Résolution disponible en Caisse et sur le site internet de la banque www.creditmutuel.fr. Pour toute demande portant sur la bonne exécution du contrat ou toute réclamation : Crédit Mutuel 09 69 36 05 05 / Crédit Mutuel du Centre 09 69 36 16 16 / Crédit Mutuel LACO 08 00 88 38 83 (appel non-surtaxé).

En cas de litige, vous pourrez vous adresser :

- À votre Caisse, dans un premier temps.

- Au service Relation Clientèle dont votre Caisse peut vous communiquer les coordonnées, pour tout litige bancaire ou au responsable des Relations Consommateurs des ACM dont votre Caisse peut vous communiquer les coordonnées, pour tout litige relatif aux assurances, dans un deuxième temps.

- Pour tout litige bancaire relevant de sa compétence, au médiateur du Crédit Mutuel, en tout état de cause, dans les deux mois à compter de l'envoi (le cachet de la poste faisant foi) de la première réclamation écrite, quel que soit le service saisi, que celui-ci ait répondu ou non : gratuitement hors frais d'affranchissement, par courrier : Le Médiateur du Crédit Mutuel - 63 chemin Antoine Pardon 69160 Tassin la Demi-Lune ou via son site internet www.lemediateur-creditmutuel.com ; vous pouvez obtenir auprès de votre Caisse ou sur www.creditmutuel.fr les informations précisant sa mission (charte de la médiation). Pour tout litige concernant un contrat d'assurance relevant de sa compétence, au Médiateur de l'Assurance, en tout état de cause, dans les deux mois à compter de l'envoi (le cachet de la poste faisant foi) de la première réclamation écrite, quel que soit le service saisi, que celui-ci ait répondu ou non : gratuitement hors frais d'affranchissement, par courrier adressé à La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 ou sur le site de La Médiation de l'Assurance : www.mediation-assurance.org.

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 - N° ORIAS : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du Code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances (immatriculations consultables sous www.orias.fr), contrats d'assurance de ACM VIE SA et ACM IARD SA, entreprises régies par le Code des assurances. Objectif Emploi Orientation et les prestations d'assistance sont assurés par FRAGONARD ASSURANCES - SA au capital de 37 207 660 € - 479 065 351 RCS Paris - Siège social : 2, rue Fragonard - 75017 Paris - Entreprise régie par le Code des assurances, dénommée «Mondial Assistance» dans le support.